

NUMERO : 2026-047
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association "Le Théâtre du Pain", 73 Place de la Résistance, 77830 Echouboulains, ayant pour objet l'animation d'un spectacle intitulé : "Comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne" le mardi 17 Février 2026,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec l'association "Le Théâtre du Pain", 73 Place de la Résistance, 77830 Echouboulains, ayant pour objet l'animation d'un spectacle intitulé : "Comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne" le mardi 17 Février 2026 pour un montant de 700 euros nets de taxes et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Article 3 : La présente peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 26 février 2026.

Le Maire
Patrick HADDAD

